

**OBJET :**  
**Adhésion de Seine  
Grands Lacs à  
l'Association « CoTer  
numérique » pour  
l'année 2024**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le neuf novembre, se sont réunis à 16h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>.

**Étaient présents :**

**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Patrick OLLIER,*

En téléconférence :

*Philippe GOUJON,*

*Patrice LECLERC,*

*François-Marie DIDIER,*

*Christophe NAJDOVSKI,*

*François VAUGLIN*

**Au titre du Conseil de Paris :**

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Denis LARGHERO,*

En téléconférence :

*Josiane FISCHER,*

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

En téléconférence :

*Bélaïde BEDREDDINE,*

*Frédéric MOLOSSI,*

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Chantal DURAND*

En téléconférence :

*Jean-Pierre BARNAUD*

*Laurence COULON*

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En téléconférence :

*Philippe GUNDALL,*

*Jean-Michel VIART*

**Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**

En téléconférence :

*Jean-Yves MARIN*

**Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Régis SARAZIN*

Nombre des membres composant le Comité syndical .....	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance .....	18
Représentés par mandat .....	5
Absents .....	8

**Au titre de de la Région Grand Est :**

En téléconférence :  
*Annie DUCHENE*

**Étaient absents excusés :**

*Sylvain RAIFAUD,  
David ALPHAND,  
Jean-Noël AQUA,  
Pierre RABADAN,  
Jérôme LORIAU,  
Jean-Michel BLUTEAU,  
Magalie THIBAULT,  
Mohamed CHIKOUCHE,*

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

*Vincent BEDU donne pouvoir à Patrick OLLIER  
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Chantal DURAND  
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à François VAUGLIN  
Dan LERT donne pouvoir à Patrick OLLIER  
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur BEDREDDINE a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1992, l'Association « CoTer Club » est devenue « CoTer numérique » en 2003.

Elle a pour objet l'organisation et la promotion d'actions et de manifestations susceptibles de favoriser l'échange d'informations et d'expériences en matière de mise en œuvre de technologies associées au traitement et usages numériques de l'information.

Les collectivités territoriales et leurs groupements, membres adhérents de l'Association participent à son fonctionnement et à la réalisation de son objet. Elles s'acquittent d'une cotisation dont le montant est fixé chaque année par le Conseil d'administration et disposent d'un droit de vote aux assemblées, conformément aux dispositions des statuts et du Règlement Intérieur.

Les services de l'EPTB Seine Grands Lacs – et en particulier la Direction des systèmes d'information (DSI) - souhaitent bénéficier des échanges entre professionnels mis en œuvre par l'Association « CoTer numérique ».

Il est donc proposé que Seine Grands Lacs adhère à l'Association, moyennant une cotisation de 480 euros pour l'année 2024.

Dans le cas où Seine Grands Lacs souhaiterait reconduire cette adhésion pour les années suivantes, le renouvellement serait acté par Décision du Président de Seine Grands Lacs, conformément à la délibération du Comité syndical n°2021-73/CS en date du 9 novembre 2021.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

## DÉLIBÉRATION

**Le Comité syndical,**

**VU** la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

**VU** les statuts, le règlement intérieur et le bulletin d'adhésion figurant les montants de cotisations de l'Association « CoTer numérique », ci-annexés ;

**VU** le budget du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

**VU** délibération du Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs n°2021-73/CS en date du 9 novembre 2021, approuvant la délégation par le Comité syndical d'un certain nombre d'attributions au Président ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour les services de Seine Grands Lacs, en particulier pour la Direction des systèmes d'information (DSI), de participer aux échanges d'informations et d'expériences entre professionnels, organisés par l'Association « CoTer numérique » ;

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**Article 1 :** **APPROUVE** l'adhésion du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs à l'Association « CoTer numérique » pour l'année 2024.

**Article 2 :** La cotisation correspondante d'un montant de 480 euros sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'Établissement, section Fonctionnement.

**Article 3 :** Dans le cas où Seine Grands Lacs souhaiterait reconduire cette adhésion pour les années suivantes, le renouvellement serait acté par Décision du Président de Seine Grands Lacs, conformément à la délibération du Comité syndical n°2021-73/CS en date du 9 novembre 2021.

Le Président,



Patrick OLLIER

Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison

Président de la Métropole du Grand Paris

### LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)